

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

**ICN** **SETTIMANALE CORSU**  
**D'INFORMAZIONE**  
**HEBDOMADAIRE CORSE**  
**D'INFORMATIONS**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

INSEE CORSE

**PRENDRE LE POULS**  
**DE L'INFLATION** P6

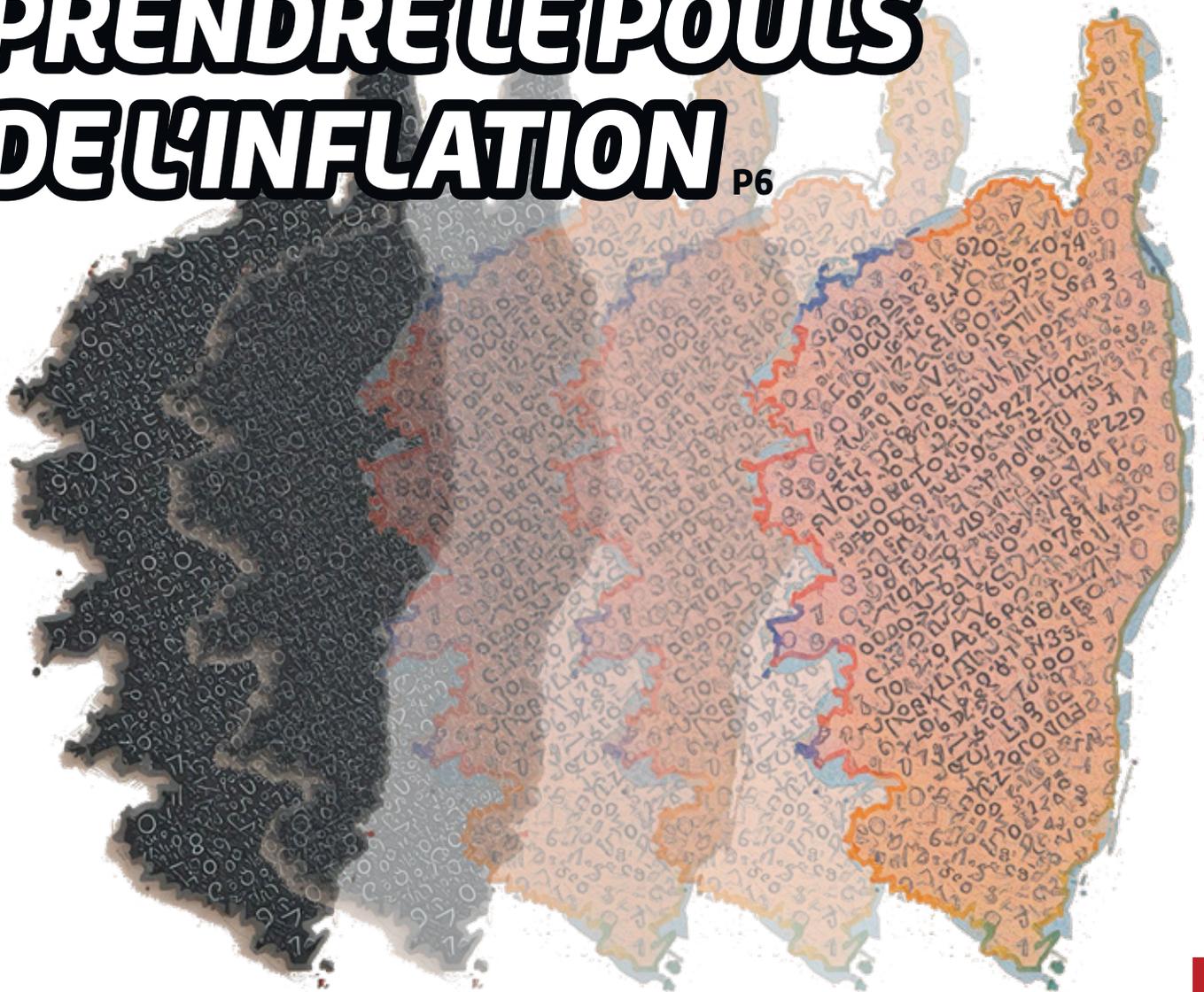


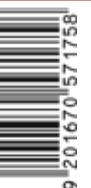
Illustration ICN



LINGUA  
 SUFFIXES DANS LES NOMS  
 DE LIEUX ET DE PERSONNES  
 (PERALDI, BIRRALDACCI)  
 P22

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4  
 AU QUOTIDIEN P8  
 DETTI & FATTI P18  
 AGENDA P22  
 CARNETS DE BOR P23  
 ANNONCES LÉGALES P9

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

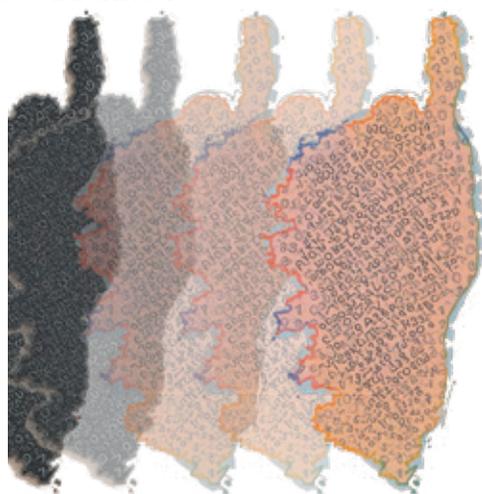


S O M M A I R E À LA UNE

INSEE

PRENDRE LE POULS  
DE L'INFLATION

P6



OPINIONS

P4

VIE PRATIQUE **NOËL OUI, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX**

P8

DETTI È FATTI

P18

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

P20

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P22

CARNETS DE BORD

P23

ANNONCES LÉGALES

P9

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**Membre du SPHR  
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99  
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

**Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47  
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40  
informateur.corse@orange.fr1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33  
eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36  
gestion@corsicapress-editions.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92  
al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97  
icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

## Curetivi bè !

**A**ministra di a Saluta, Geneviève Darrieussecq, hà annunziatu issu 18 di nuvembri davanti à u Senatu chì i medicini sariani menu rimbursati l'annu chì veni. U nivellu di rimbursamentu di issi medicini da a Securità suciali calarà di 5 % in u 2025, mentri ch'ellu sarà dinò u casu pà a presa in carica di i consultazioni medicali. Più cà mai, mentri ch'ellu si tratta di u famosu bughjettu 2025 di a Francia, u scopu hè di fà u più ecunumii pussibili. Issa situazioni inghjinnarà un trasferimentu versu i complementarii saluta. In più di quissa, par ecunumizà in tuttu 5 miliardi d'auri, u guvernù pensa à calà i prezzi di certi prudutti di saluta pà 1,2 miliardu, ma dinò misuri d'efficacità à l'uspidali pà 600 milioni è ancu nant'à i curi in cità pà a listessa somma. A ministra di a Saluta hà accertatu dinò chì i spesi di medicini quist'annu sò stati smisurati. U guvernù prova à limità l'affari dopu à un dialogu incù l'industriali pà truvà meccanismi di cumpensazioni. Dighjà, nant'à i reti suciali, a zerga hè tamanta. Certi ammentani dighjà una crescita di i cutizzazioni pà i mutuali, ci n'hè altri chì pensani ancu à ùn circà più à curassi s'elli ùn ani più i mezi di pagà. A Francia n'hè veramenti ghjunta à un puntu criticu. Bella sicura, a so situazioni finanziaria si pudaria apparagunà à quilla di a Grecia calchi annu fà. Ma vulè fà ecunumii nant'à a saluta di u so populu hè una scelta veramenti pessima. Senza vulè ghjucà à l'anarchichi di sirvizi, si pudaria andà à circà i soldi in altrò. Ùn fussi cà nant'à tutti issi grandi gruppi chì u Statu hà sustinutu è chì oghji cercani à lampà fora una mansa di parsoni, fendu tema un disimpieggu tamantu. O ancu fendu vultà l'impositu nant'à a fortuna. Ùn sarà micca què chì farà scappà i più ricchi di u paesi. Senza dinò vulè parta da un stremu à l'altru, sò sempre i classi mezani chì risicani di ritruvassi i più casticati. No comment... Trà a saluta, a collara lighjittima di l'agricultori chì ùn volini micca mora, i funziunarii è i parsunali di a SNCF, u vaghjimu è l'inguernu prumettini. Attenti à ciò chì pudaria nascia in carrughju quì o culà... ■ Santu CASANOVA

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

**L'hiver vient**, mais nous sommes encore en automne, période propice à la migration pour certains oiseaux. Sur Internet aussi, une migration est en cours : la tendance est à quitter X pour aller sur BlueSky. Depuis le 19 novembre 2024, le réseau social qui a fait ses débuts en avril 2023 a dépassé les 20 millions d'utilisateurs, et le 20 novembre on comptait 8 nouvelles inscriptions par seconde. Et ça fait beaucoup parler... sur X ! Pourquoi pas, d'ailleurs, puisque BlueSky a un compte X et ne se prive pas d'y annoncer ses progrès. Il y a ceux qui plient purement et simplement bagages parce qu'ils aspirent à changer d'air, comme l'a fait le quotidien Sud-Ouest ; ceux qui se partagent entre les deux réseaux, soit parce qu'ils sont encore indécis, soit parce que tout en estimant que l'atmosphère de BlueSky est moins délétère, il faut rester sur X pour ne pas l'abandonner aux diffuseurs de fake news. Il y a également ceux qui ironisent sur ce nouveau réseau « de wokes », s'exclament « bon débarras ! » Et puis filent ouvrir un compte BlueSky parce que, manifestement, ils s'ennuient ferme sans leurs bêtes noires « fragiles ». Ils en sont souvent pour leurs frais, car sur l'autre réseau, on est pour l'instant déterminé à ne donner aucune prise et aucune visibilité à ceux qui sont accusés d'avoir flingué l'ambiance sur ce qui était autrefois Twitter. Les « don't feed the trolls » et autres « no oxygen for the trolls » circulent, sur les comptes US comme français. Bien sûr, ça rappelle un peu les albums de Lucky Luke et ces pionniers en chariots bâchés qui forment un cercle pour mieux résister à l'attaque d'une bande de desperados et oui, ça peut faire sourire. Mais pourquoi en vouloir à des gens de tenter de créer un espace de dialogues et d'échanges un peu plus sociable ? D'aspirer à autre chose que des débats stériles et toxiques ? On peut objecter, comme le font certains pour le port du masque, que se plaire dans une bulle, même virtuelle, risque de créer une sorte de « dette immunitaire » en coupant les internautes de la dure réalité de ce monde. Est-ce bien certain ? Sauf à vivre dans une caverne, le réel nous rattrape chaque jour, nous agrippe au collet, nous étreint la gorge. Quelques minutes de répit ça et là, ça ne se refuse pas. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

**bluesky** @bluesky  
We just rolled out a new app update (version 1.94), just in time to celebrate 20 MILLION users on Bluesky!

**Keith Edwards** @keithedwards.bsky.social · 1j  
I just took X off of my phone

**Julien** @CohenJulien · 4h  
Donc #Bluesky c'est le @X woke.

**Julien Pain** @JulienPain · 5h  
Moi, à titre personnel, je vais rester sur X. Mon boulot c'est la lutte contre la désinformation et le fact checking. A l'évidence, c'est en grande partie sur X que ça se passe. C'est un endroit où les fake news circulent et où les campagnes de désinformation se lancent.

**misterv** @misterv.fr · 1j  
Salut le WOKISTAN

**PouleDeRéforme** @EPeupl · 19 nov.  
à titre collectif je maintiens: twitter est un outil politique et social incontournable. de la même manière que les gouvernements et entreprises restent dessus quel que soit le propriétaire, les gens qui veulent autre chose que se pignoler dans une safe space devraient rester.

**-Boulet-** @bouletcorp.bsky.social  
Rappel que bloquer quelqu'un n'est en aucun cas le censurer. Ce n'est pas plus de la censure que d'éteindre votre télé quand vous y voyez apparaître le vieux groin de Pascal Praud.  
  
La liberté d'expression c'est "tout le monde peut parler", pas "tu dois t'asseoir et écouter tout le monde".

**Olivier Mannoni** @oliviermannoni.bsky.social  
Les trolls arrivent, évidemment. Consignes de Bsky pour que ce site ne devienne pas lui aussi une pétaudière : blocage immédiat et systématique, don't feed the troll (s).

**Carlu Orlanducci** @dieguit05147017 · 18 nov.  
Dites donc @SCBastia vous ne voudriez pas vous inscrire sur Bluesky ? l'air y est assez plaisant. À prestu !

### HUMEUR

## Kakistocratie sans frontière

Parmi ceux des électeurs trumpistes à s'être décidés au dernier moment, il sont 76 % à croire que Kamala Harris projetait d'autoriser l'avortement jusqu'au jour de la naissance. 77 % aussi à penser qu'elle aurait légalisé pour les mineurs la transition de genre sans que leurs parents en soient avertis. La liste est longue des hallucinations et paniques recensées parmi les raisons possibles du vote et, ce qui n'a rien de rassurant, les électeurs de dernière minute ayant choisi l'autre candidate les partagent en partie : 23 % d'entre eux étaient par exemple persuadés que l'autorisation de l'avortement jusqu'au jour de la naissance n'avait rien d'une fake-news.

Si le résultat montre une fois de plus les ravages du manque d'éducation, de la désinformation et du matraquage d'une propagande qui fait plus que flirter avec la débilité, il confirme que des dizaines de millions de gens votent pour un criminel condamné en parfaite connaissance de cause. Y compris (surtout ?) quand il est opposé à une très compétente magistrate de métier.

La liste des nominations aux postes-clé de la prochaine administration US vient parachever la victoire d'un certain « establishment », clinquant autant que creux, et opposé à la science. Rien d'étonnant si on y retrouve des gens incompetents pour le poste prévu ou dont la place aux côtés du « president elect » face à un juge ne surprendrait personne. Certains cumulent, au point de faire passer *Idiocracy* pour l'illustration d'un âge d'or à atteindre...

Et de ce côté-ci de l'Atlantique ? Même s'il est toujours de bon ton de dauber sur ces « idiots de Ricains », il est difficile d'ignorer, entre autres choses, les ministres nommés en dépit du bon sens ; le succès de Patrick Balkany ; la montée au créneau de tout un tas de gens pour s'en prendre aux juges -forcément rouges- qui osent martyriser l'héritière d'un parti d'extrême-droite ou la cote de popularité de Nicolas Sarkozy, sollicité et invité partout avec son petit bracelet. Non seulement l'inintelligence et le mépris pour la justice ne connaissent pas les frontières, mais leur règne absolu semble venu. Et à en croire Brassens, une fois ce genre de souverain installé, il y a peu de chances qu'on le détrône. ■ **Eric PATRIS**

\*Kakistocratie: société gouvernée par ses citoyens les moins aptes ou compétents pour le faire

DORIA OUSSET

# CE QU'EST LE LIET

Photo Patricio Soto



**Depuis son lancement en 2002, jamais encore le Liet international, concours de la chanson pour les langues régionales minoritaires, n'avait été organisé en Corse. Cette année, la ville de Bastia s'est vue confier le soin d'accueillir la finale du 14<sup>e</sup> Liet international, le 22 novembre au centre culturel L'Alb'Oru. Une première qui allait de soi après la victoire en 2022, à Tondern, au Danemark, de l'artiste corse Doria Ousset avec le titre Roma.**

**Selon vous, qu'apporte ce concours aux langues minoritaires?**

En Corse, on est conscients que la langue joue un rôle important pour notre identité. Cela dit, il est plus facile, par le chant, de faire entendre sa voix, sa langue. Le chant est le vecteur parfait pour la propager et faire en sorte qu'elle ne se perde pas. On se rend compte qu'il y a énormément de langues minoritaires. Je découvre sans cesse des langues que je ne connaissais pas

**Lorsque vous avez pris part au Liet, quels genres musicaux vous attendiez-vous à y entendre?**

On pourrait s'attendre à des genres musicaux plutôt traditionnels, car on peut avoir une vision un peu vieillotte de ces langues, alors que ce n'est pas du tout le cas. On a des jeunes artistes qui ont choisi de s'exprimer avec des genres ultra modernes, comme l'électro, par exemple. Les candidats sont d'ailleurs sélectionnés aussi en fonction de la diversité des genres musicaux.

**Vous-même avez remporté l'édition 2022 avec Roma, une chanson rock. Le rock est un genre qu'a priori on associe encore trop peu avec la langue corse...**

C'est particulier parce qu'il y a toujours eu du rock en Corse mais qui séduisait un tout petit public. Le Corse adore le rock, mais à partir du moment où on utilise sa langue pour en faire, ça peut devenir problématique. Venant d'une famille de chanteurs traditionnels, je suis passée par là. La langue corse est assez sacralisée, encore perçue comme centrée autour du style musical traditionnel et on peut croire à tort que si on l'extrait de ce genre-là, ça ne sera pas musicalement beau. Quand on a une culture musicale plus ouverte, on s'aperçoit qu'il n'y a qu'à traverser la mer Méditerranée et voir le rock italien qui est phénoménal, tout comme le rock espagnol. Donc, les langues latines, qui sont chantantes et qui ont du rythme, sont en adéquation avec le rock. Ne souhaitant pas faire du traditionnel et ayant baigné dans le rock lorsque j'étais petite, cela s'est naturellement imposé à moi. Les temps ont changé, on est

beaucoup plus ouverts, non seulement au rock mais à d'autres genres contemporains comme le rap.

**Lorsque vous êtes parvenue en finale, au Danemark en 2022, vous sentiez-vous suffisamment préparée pour l'emporter?**

Très honnêtement, je ne pensais véritablement pas gagner. J'avais vu les représentations de tous les artistes, certains étaient bien plus connus localement que moi. Malgré cela, il était hors de question de s'y rendre sans préparation ni travail. Je suis une grande travailleuse et pour un tel événement, ce n'est pas uniquement ta personne qui est représentée mais aussi ton pays et surtout ta langue. Avec mes six musiciens, on a travaillé la chanson qui est très produite pour lui donner la même envergure sur scène avec moins d'instruments. L'arrangement scénique a donc été un point majeur du travail en amont. J'ai pris des cours de chant car *Roma* est une chanson exigeante et j'avais la volonté de pouvoir assurer convenablement les notes les plus difficiles.

**Quelles ont été les retombées de cette victoire?**

Au Danemark, l'événement a été énormément suivi par les pays nordiques et scandinaves et il est généralement très largement couvert par les journalistes. J'ai également été invitée au Parlement européen pour chanter, je n'aurai jamais pu le faire sans cette victoire au Liet. ■

*Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI*

**Souvent présenté** comme «l'Eurovision des langues minoritaires» le Liet International a été créé et développé à partir de 2002 afin d'offrir une scène à des groupes ou artistes modernes qui chantent dans une langue minoritaire. Si les premières éditions se sont déroulées à Leeuwarden, aux Pays-Bas, depuis 2006 l'événement voyage à travers l'Europe. Depuis 2008, le concours est placé sous le patronage du Conseil de l'Europe. Doria Ousset est la deuxième artiste corse à remporter le Liet, après Jacques Culioli en 2008, avec la chanson *Hosanna in excelsis*. ■

INSEE

# PRENDRE LE POULS DE L'INFLATION

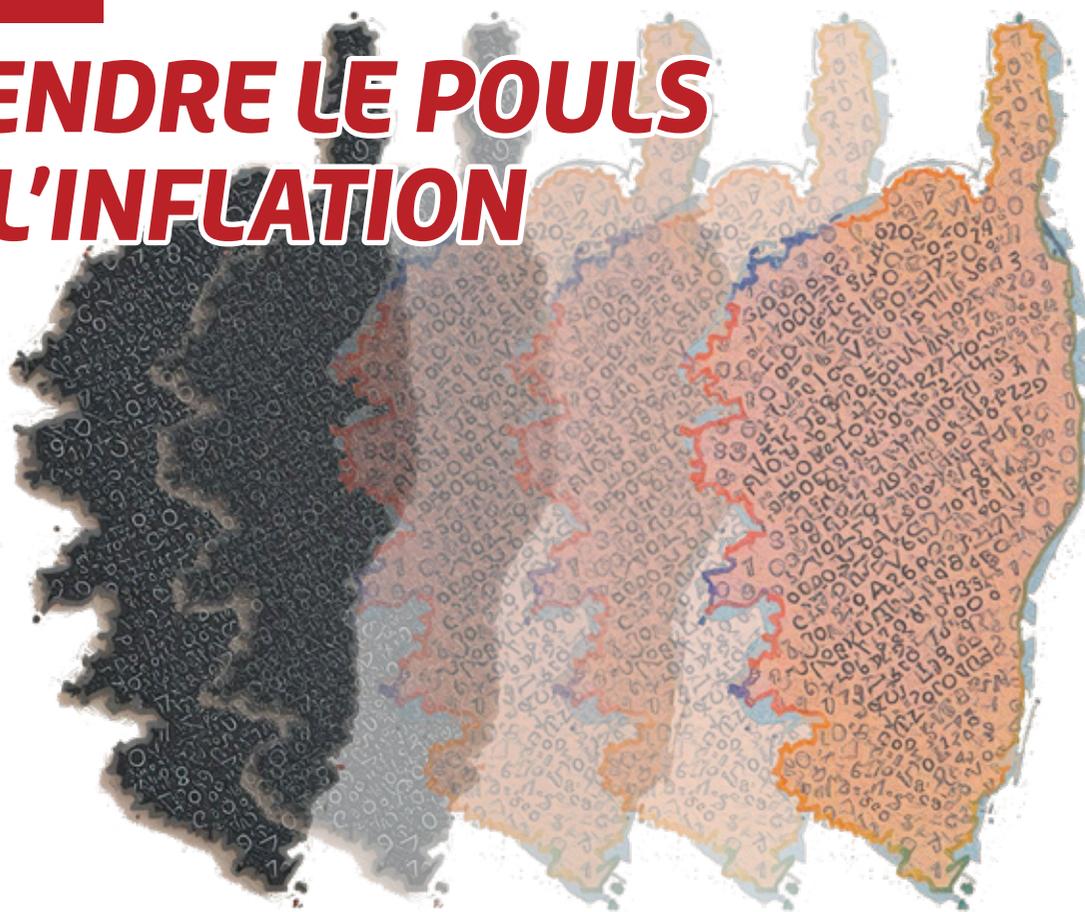


Illustration ICN

**La fin de l'année approche et les ménages s'inquiètent, encore et toujours, de l'inflation.**

**Peut-être plus encore en Corse où les prix sont plus élevés que dans l'Hexagone.**

**Les yeux se tournent alors vers l'Insee qui jouit d'une bonne cote de confiance auprès de la population.**

**T**out le monde connaît l'Insee et dans sa majorité le grand public accorde un fort taux de confiance à ses publications, sans toujours savoir que cet organisme dépend du ministère de l'Économie. Cela étant, s'il est placé sous la tutelle de Bercy, l'Institut national de la statistique et des études économiques n'a ni pour vocation ni pour habitude de laisser qui que ce soit faire dire n'importe quoi aux statistiques qu'il peut produire. Les habitués des réseaux sociaux peuvent en témoigner : sur X, par exemple, il n'est pas rare que les affirmations d'élus, ministres ou représentants politiques fassent l'objet d'un correctif de la part du compte de l'Insee. Et ce dans un langage neutre, car il s'agit seulement de rétablir la vérité des chiffres et des indicateurs. Rien d'étonnant à cela, souligne Christophe Basso, diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information, attaché statisticien hors classe de l'institut et directeur régional de l'Insee en Corse : « Ces libertés sont garanties par le droit. Nous ne devons pas obéissance aux politiques et avons toute notre indépendance par rapport aux ordres. En effet, une réglementation européenne stipule la garantie de l'indépendance des organismes statistiques. En France, bien que le directeur soit nommé en conseil des ministres, cette indépendance est totale. Notre rôle est d'éclairer le débat public. » La mission la plus connue de l'Insee est sans doute le recensement de la population, mais il y a également les « enquêtes-ménages », comme par exemple l'enquête « emploi en continu », qui mesure le taux de chômage et dont les résultats sont régionaux. « D'autres « enquêtes-ménages »,

qui concernent évidemment les célibataires et autres foyers monoparentaux, sont également collectées en Corse. Les résultats ne peuvent être exploités qu'au niveau national faute d'échantillons suffisamment importants au niveau local. Par exemple l'enquête « budget des familles » (poids du logement, de l'alimentaire...) n'est que nationale et non régionale », précise Christophe Basso.

S'agissant de l'inflation, sujet qui préoccupe bon nombre de foyers, notamment en Corse où le coût de la vie s'avère élevé, inutile de chercher des indicateurs régionaux. « On ne mesure pas l'inflation au niveau régional mais, tous les cinq à sept ans, on mesure les écarts de prix entre la Corse et la France continentale (hors Ile de France, et, évidemment DROM, ex. DOM-TOM). Cette « enquête de comparaison spatiale des prix » montre un écart de l'ordre de 7 % au global, mais, si l'on regarde en détail, l'écart sur l'alimentaire est deux fois plus important, de l'ordre de 14 % pour un ménage. Cet écart sur l'alimentaire est le plus visible car il représente 15 % des dépenses du quotidien. Cependant, le prix du tabac est inférieur de 10 % et tabac-alcool réunis de 6 %... mais le prix du tabac augmente et augmentera jusqu'à rejoindre le tarif national. L'inflation, c'est l'évolution mois après mois des prix en France, la comparaison spatiale mesure en un temps donné les différences de prix entre les territoires » explique Antonin Bretel, chef du service études et diffusion et directeur adjoint de l'Insee à Ajaccio. Il précise par ailleurs que s'agissant de la Corse, « Dans l'étude, nous n'avons pas de décomposition exacte mais on sait que le coût des transports a un impact évident sur les prix. L'absence

L'Insee a vu le jour en 1946, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, il fallait en effet disposer d'indicateurs indispensables à la reconstruction du pays et à son développement économique et pour ce faire doter la France d'un appareil d'informations démographiques et sociales conforme à ses besoins, domaines dans lesquels selon Francis-Louis Clousson, son premier directeur général, tout était à faire. L'antenne de l'Insee en Corse fut, elle, créée en 1975; elle compte aujourd'hui trente-huit agents et six enquêteurs. Selon un « baromètre » de satisfaction régulièrement proposé, six personnes sur dix ont une opinion favorable de l'Insee et huit personnes sur dix affirment faire confiance aux chiffres qu'il diffuse. En revanche, seulement deux personnes sur dix connaissent les missions de l'Insee. ■



Christophe Basso



Antonin Bretel

Photos Roselyne Beretti

*« Nous avons connu une forte période d'inflation à partir de 2022, les causes évidentes en étant le Covid et la guerre en Ukraine ; cette inflation s'est poursuivie jusqu'en 2023. En 2024, l'inflation se calme, ce sont des mouvements cycliques et heureusement. »*

*de supermarchés low-cost explique aussi cette différence. »*

Quant au fameux panier des ménages, dont l'évolution d'un mois sur l'autre, permet de connaître l'inflation, il est défini nationalement, ajoute Paul-Antoine Beretti, adjoint à la cheffe de la section consommation des ménages à la direction générale de l'Insee, « il comprend tout ce qui est consommé : produits alimentaires et boissons non alcoolisées ; boissons alcoolisées et tabac ; articles d'habillement et chaussures ; logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles ; meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison ; santé ; transports ; communication ; loisirs et culture ; enseignement ; restauration et hôtels ; biens et services divers [garde d'enfant, cotisations à des associations...]. 150 000 produits sont relevés sur le terrain par des enquêteurs et 500 000 prix sont relevés automatiquement via Internet et les données de caisse. Ce panier est réévalué chaque année afin de s'assurer que sa composition reste actuelle. Reste le problème du « ressenti » du consommateur, toujours supérieur aux chiffres collectés. »

Cette disparité entre le ressenti des ménages et ce que mesure l'institut à travers l'indice des prix à la consommation (IPC), qui s'est accrue avec le passage à l'euro, tient à différents facteurs, explique l'Insee. Tout d'abord, l'IPC se réfère à un panier de consommation moyen alors que les consommateurs retiennent probablement leur propre structure budgétaire. L'évolution des prix calculée avec des paniers différents de consommation [ceux d'un ouvrier ou employé urbain, par exemple] diffère cependant peu de l'inflation moyenne au cours des quinze dernières années. Ensuite, les ménages

accorderaient plus d'importance aux prix en hausse qu'aux prix en baisse ou stables car ce sont les premiers qui peuvent constituer une menace pour l'équilibre de leur budget. Autre élément d'explication, le consommateur observe d'autant mieux les variations de prix que les produits sont achetés plus fréquemment : il est par exemple plus particulièrement sensible aux hausses du prix du pain qu'aux baisses du prix des appareils électroménagers. Or, le prix de ces biens durables a tendance à baisser. Enfin, l'indice des prix à la consommation mesure une évolution de prix à qualité constante des produits consommés. Or, de nombreux biens durables ont connu une amélioration de leur qualité : les smartphones achetés aujourd'hui n'ont plus grand-chose à voir avec les premiers téléphones mobiles. L'Insee propose d'ailleurs sur son site un outil interactif permettant de simuler son indice des prix à la consommation personnalisé.\*

Cela dit, Paul-Antoine Beretti confirme que le sentiment, lors des deux dernières années, de voir les coûts augmenter n'était pas une fausse perception puisque « Nous avons connu une forte période d'inflation à partir de 2022, les causes évidentes en étant le Covid et la guerre en Ukraine ; cette inflation s'est poursuivie jusqu'en 2023. En 2024, l'inflation se calme, ce sont des mouvements cycliques et heureusement. Pour l'alimentaire, et uniquement l'alimentaire, l'inflation a été de 11,8 % en 2023 et devrait passer, selon nos prévisions à 1,3 % en 2024. Sur le total de l'inflation, s'il était de 4,9 % en 2023, il devrait être de 2,0 % en 2024. » ■ Roselyne BERETTI

\*[www.insee.fr/fr/statistiques/2418131](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2418131)

CONSOMMATION

## NOËL OUI, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX



Photo Un-perfekt - Pixabay

***L'inflation, quoiqu'en recul, préoccupe toujours les Français, et leur budget pour Noël s'en ressent. Si la chasse aux promotions est ouverte, l'intérêt pour l'opération commerciale du Black Friday accuse un petit fléchissement.***

**S**elon les résultats du huitième baromètre Les Français et Noël, réalisé par l'institut CSA Research pour la société de crédit à la consommation Cofidis, qui ont été publiés le 12 novembre 2024, à l'approche des fêtes de fin d'année, le contexte économique plombe sérieusement la magie de Noël. En effet, 45 % des sondés se disent inquiets vis-à-vis de son impact sur la préparation des fêtes et ce sentiment est même exprimé par 52 % des moins de 35 ans. Certes, en 2023, ces craintes étaient plus fortes encore puisqu'elles concernaient 55 % des personnes interrogées. Pour autant, depuis le lancement du baromètre, jamais le budget moyen prévu pour les fêtes n'avait été si bas : 497 euros, soit 52 euros de moins qu'en 2023. En 2017, le budget moyen consacré à Noël s'élevait à 749 euros. Au centre des préoccupations concernant l'organisation et la préparation des festivités : le prix des denrées alimentaires [75 %] et le prix des cadeaux [66 %] qui sont le premier poste de dépenses cette année, avec une dépense moyenne de 323 euros soit 9 euros de moins qu'en 2023. Vient ensuite le repas de Noël avec 132 euros soit 12 euros de plus que l'an passé.

Pour respecter le budget qu'ils se sont fixé, les Français envisagent diverses stratégies, la plus plébiscitée étant de faire leurs achats lors des périodes promotionnelles, comme par exemple le Black Friday dont la date officielle est le 29 novembre 2024. Selon une autre étude, menée cette fois par ShopFully, entreprise qui se concentre sur le développement de stratégies digitales visant à inciter les consommateurs à visiter les magasins physiques, au moment de choisir les cadeaux, 35 % des Français placeraient les promotions comme critère prioritaire. Le rapport qualité-prix est également un facteur essentiel pour 32 % des consommateurs, en nette augmentation par rapport à 2023 [21 %]. Mais, relève cette étude réalisée en partenariat avec Opinion Way, si 44 % des Français disent vouloir profiter des offres du Black Friday, 23 % ont décidé de ne pas y participer, tandis que 33 % hésitent encore. Les principales raisons évoquées par ceux qui se détournent de cet événement commercial sont un manque d'intérêt pour les offres [42 %], l'impact de l'inflation sur leur budget [33 %] et des réductions jugées insuffisantes [25 %]. Et, alors que 62 % des jeunes de 25 à 34 ans ont déjà planifié leurs achats pour profiter des réductions, seuls 33 % des plus de 50 ans envisagent d'y participer cette année. Plus de la moitié des acheteurs [52 %] comptent dépenser moins de 200 euros. Un tiers [37 %] envisage cependant de dépenser 200 euros ou plus, en particulier parmi les hommes et les CSP +. Le canal privilégié pour faire ses emplettes reste l'achat en ligne pour 62 % des répondants, tandis que 17 % comptent acheter en magasin, et 21 % pensent se partager entre commerces en ligne et boutiques physiques.

C'est donc le moment de rappeler que le Black Friday est une période de chasse idéale pour les cybercriminels. Il convient donc de privilégier les sites que l'on connaît déjà et qui offrent une bonne protection des données ; d'opter pour des méthodes de paiement qui offrent des garanties, comme les cartes de crédit ou des services de paiement sécurisés ; et d'éviter de faire son shopping en utilisant un WiFi public, plus susceptible d'exposer vos informations sensibles. ■ **NU**

*Le Black Friday est une période de chasse idéale pour les cybercriminels*



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

## CREATION SOCIETE

N° 01

### IMMO SS

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000€  
Siège social : Lieu-Dit Cavo  
Sainte Lucie De Porto-Vecchio  
20144 Zonza

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Novembre 2024, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : IMMO SS

Forme Juridique : Société Civile Immobilière

Capital Social : 1000 Euros

Siège Social : Lieu-Dit Cavo, Sainte Lucie De Porto-Vecchio, 20144 Zonza

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérance : Madame TRIKI Sonia. Née le 28.01.1996 à PORTO-VECCHIO, de nationalité Française, demeurant : Lieu-dit Cavo, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Furiani, du 12/11/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination :

PAILLETES ET PETITS PAS

Siège : Résidence Via Paese, Bât A, Rez-de-chaussée, 400, Route du Village, 20600 Furiani

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 1.000,00 euros

Objet : Ventes de Chaussures pour enfants, accessoires divers et vêtements prêt-à-porter enfants.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Président : Madame Ornella-Louise, Marie-Antoinette ZANETTI, demeurant Immeuble Zanetti Louis, Derrière l'hotel le Lancone, 20620 Biguglia.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 03



Vanina GENNARI  
Avocat

52, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

### « CAMPIZZOLU »

Entreprise Unipersonnelle  
à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1500 €

Siège social : Lieu-dit Les Mandiles  
20130 Cargese

RCS : En cours d'immatriculation

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 octobre 2024, il a été constitué une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Dénomination Sociale : « CAMPIZZOLU »  
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Capital : 1500 €

Siège : Lieu-dit Les Mandiles - 20130 Cargese

Objet : Acquisition, gestion, location de tous biens immobiliers

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'associé unique n'a effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1500 €.

Bärbel KELLNER FLEISCMANN, née le 19 mars 1969 à Munich demeurant Burgauerstrabe 156 81929 MUNICH est désignée en qualité de Gérante pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 04/06/2024, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI A.M.A.

Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles.

Siège social : Résidence Saint Philippe - Avenue Christophe Colomb - 20260 Calvi. Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S : Bastia.

Gérant : Monsieur Hosni KOUBAA demeurant Chemin de Pietralba - 20214 Calenzana.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio, du 08/11/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : CELEGHJUMA

Siège : 25, Rue Docteur Del Pellegrino, Immeuble Le Porto, 20090 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 1.000,00 euros.

Objet : Apporteur d'affaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Stéphane, Marc BONVOUST demeurant 25, Rue Docteur Del Pellegrino, Immeuble Le Porto, 20090 Ajaccio  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 06



MPDN AVOCAT

Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieu-dit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 13/11/2024, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : APOGON

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Chemin du Baccajo - Lieu-dit Matonnara - 20137 Porto-Vecchio.

Capital : 2000 € par apport en numéraire.

Objet : La location de bateaux de plaisance.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Toutes les cessions, y compris entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux associés ainsi qu'à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Président : Monsieur Jean-Christophe DOUTTEZ, demeurant Av. Georges Pompidou, Résidence U Benista, Bât G, 20137 Porto-Vecchio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 13 novembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination : CLS SALINI

Siège : 13, Rue du Commandant Benielli, 20090 Ajaccio.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros.

Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation par tous moyens de tous fonds de commerce, artisanal ou industriel et notamment d'un camping, village de vacances, et toutes activités de plein air. L'exploitation de tous services annexes ou connexes à cette activité, y compris la vente au détail de produits alimentaires et non alimentaires, bar et restauration, les activités d'accueils et de loisirs sur terre et sur mer.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur François SALINI, demeurant Le Sud Rupione, 20166 PIETROSELLA.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 08



L'AGHJA QUERCI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit San Fiurenzinu  
20246 Santo-Pietro di Tenda

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 10 Octobre 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : L'AGHJA QUERCI

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 2000 euros

SIEGE : Lieu-dit San Fiurenzinu - 20246 Santo-Pietro di Tenda

OBJET : - L'achat, en France et à l'étranger de tous animaux en vue de leur engraissement et de leur commercialisation sous toutes formes.

- La transformation, la découpe, la préparation, la maturation de viandes et la fabrication de préparations à base de viandes et d'autres produits agroalimentaires.

DUREE : 99 années.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 29 Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur QUERCI Sébastien, demeurant Hameau "U Pianellu", 20246 Santo-Pietro di Tenda.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président, QUERCI Sébastien.

N° 09

### FERRANDINI

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route des Sanguinaires  
Hôtel Palm Beach, 20000 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 08/11/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : FERRANDINI

Siège : Route des Sanguinaires, Hôtel Palm Beach, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : La création, l'acquisition, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce de conseil aux entreprises, prestations de services de gestion administrative et intermédiaire commissionné.  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jean, André, Darius FERRANDINI, demeurant 2, rue Major Lambruschini, 20000 Ajaccio.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

## MODIFICATION GERANT

N° 10

**OLIVIER IMMOBILIER**  
SCI au capital de 400 €  
Siège social : ZA de Casanova  
20250 Casanova  
884 393 562 RCS de Bastia

Selon acte de cession de parts du 03/06/2024 ont été nommés-Gérants M. FONDAROLI STEPHANE, demeurant CHISO AL VADO, 20250 Casanova, M. MINICONI ANTOINE, demeurant PIANA, A TAOLA, 20250 Casanova en remplacement de M. BLANC OLIVIER-associé MAYJO, SC au capital de 2000 €, ayant son siège social Prato di Giodola, 20250 Corte, 913 377 370 RCS de Bastia représentée par M. FONDAROLI STEPHANE, MINICONI, SC au capital de 1000 €, ayant son siège social PIANA A TAOLA, 20250 Casanova, 983 429 894 RCS de Bastia représentée par M. MINICONI ANTOINE en remplacement de M. BLANC OLIVIER, Mme GOURMANEL CE-LINE. Mention au RCS de Bastia.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 11

**IS IMMOBILIER ET CONCIERGERIE**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 €  
EI GRAZZOSO  
Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
20144 Zonza  
RCS Ajaccio 924 882 483

## MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 05 Novembre 2024, il a été décidé de modifier le siège social à compter du 05 Novembre 2024, le siège social est fixé : Résidence Trinit'Alba, Bâtiment A, Appartement 17, 20137 Porto-Vecchio.  
En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.  
Pour avis, La Gérance.

N° 12

**L.V.W**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : Villa La Pinède  
4, Impasse de Suariccia  
481, Route de Borgo Village  
20290 Borgo  
R.C.S. Bastia : 507 920 700

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à BASTIA du 05 Novembre 2024, il a été décidé de transférer le siège social de la société, de BASTIA [20200], 40, Boulevard Paoli à BORGIO [20290], 481, Route de Borgo Village, 4, Impasse de Suariccia, Villa La Pinède, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis,  
La Gérance.

**04 95 32 04 40**

N° 13

## AVIS

Suivant AGE en date du 29/10/2024, l'actionnaire unique de la S.A.S.U. BJ, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 889.679.783. et au capital de 1.000 €, a décidé de transférer le siège social de Résidence Les Terrasses - Chemin de Rondoli - 20260 LUMIO à Lotissement Pinelli - 9, Route de Moncale - 20214 CALENZANA. L'article 4 des statuts a été mis à jour.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 14



### CABINET LEONELLI Avocats

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.69.67

[cabinet.leonelli@gmail.com](mailto:cabinet.leonelli@gmail.com)

### CAP MAREE

Société à Responsabilité Limitée  
En cours de transformation  
En Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 7.622,45 €  
Siège social : Lieu-dit Volpajo  
[20600] Furiani  
R.C.S. : Bastia N° 327 436 812

### TRANSFORMATION

- Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2024 enregistré à BASTIA le 19 novembre 2024, dossier 2024 00022485, référence 2B04P31 2024 A 01770, il résulte que :  
La collectivité des associés de la société « CAP MAREE », a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 10 Octobre 2024.  
Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société à responsabilité limitée  
Nouvelle mention : société par actions simplifiée

Administration :

Ancienne mention : Gérant : Monsieur Jean-Michel TRUJILLO, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA [20200], MIOMO - 78, Route du bord de Mer - Villa Castelroc, né le 26 Janvier 1955 à ORAN [ALGERIE].  
Nouvelle mention : Président : Monsieur Jean-Michel TRUJILLO, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA [20200], MIOMO - 78, Route du bord de Mer - Villa Castelroc, né le 26 Janvier 1955 à ORAN [ALGERIE].  
Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour Avis,

N° 15

### RENICCIA

SAS au capital de 2000 €  
Siège social : Tox - 20270 Tox  
922 404 710 RCS de Bastia

Le 01/11/2024, l'associé unique a nommé Directeur Général Mme FORDOXCEL-FRANCESCHI Gisèle, Lucie, demeurant Le Solage, 20221 Sant'Andréa-di-Cotone.  
Mention au RCS de Bastia.

N° 16



**FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE GHISONACCIA "FIFM GHISONACCIA"**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 268.200 euros  
Siège social : BP 42  
I Crocivii - 20240 Ghisonaccia  
810 666 255 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 15/11/2024, l'Associée Unique a décidé :  
- de remplacer à compter du 15/11/2024 la dénomination sociale "FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE GHISONACCIA" "FIFM GHISONACCIA" par "EUREX - FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE GHISONACCIA" "EUREX-FIFM GHISONACCIA" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.  
- de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre et de modifier en conséquence l'article 20 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

### A STAZZONA

Société à Responsabilité Limitée  
En cours de transformation  
En Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Porté à 7500 euros  
Siège social : Lieu-Dit Vadina  
20227 Ghisoni  
811 122 175 RCS Bastia

Suivant délibération en date du 12 novembre 2024, la collectivité des associés a préalablement modifié son objet social, puis décidé d'augmenter le capital social de 5500 euros par l'incorporation directe de réserves au capital et enfin décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Ces décisions rendent nécessaires la publication des mentions suivantes :

Capital social

Ancienne mention :  
Le capital social est fixé à deux mille euros [2000 euros].  
Nouvelle mention :  
Le capital social est fixé à sept mille cinq cent euros [7500 euros].

Objet

Ancienne mention :  
- L'activité de restauration à consommer sur place ou à emporter.  
- La vente de charcuterie et de produits corses.

Nouvelle mention :  
La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice d'activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Gérant :

Madame Catherine MICHELI, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.  
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : MICHELI Joseph, demeurant à Lot Communal Ldt Tovo, 20250 Casanova.  
Pour avis, La Gérance.

N° 18



**MPDN AVOCAT SELARL d'avocat**  
Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**  
Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Spécialiste en droit fiscal et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 09/10/2024, les associés de la société « MOBY DICK », SAS au capital de 1.318.500 € dont le siège est 94, rue du Général Leclerc, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 341 556 942], ont décidé d'étendre l'objet social de la société, à compter du même jour, à la production et la vente d'électricité. L'article 4 a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 19



**AARPI MCM AVOCATS MUSCATELLI - CRETY MERIDJEN**  
13, avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia  
Téléphone : 04.95.31.35.63  
Email : [contact@mcm-avocats](mailto:contact@mcm-avocats)

Par une ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de BASTIA en date du 25 octobre 2024, Monsieur le Directeur Régionale des Finances Publiques de Haute-Corse a été désigné en qualité de curateur de la succession vacante de feu Jean-Baptiste LIEGAULT, décédé à MARSEILLE (13) le 13 octobre 2015.

N° 20

**ETS PADRONA FRANCOIS**  
Siège social : Coggia - 20118 Sagone  
303 816 557 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 22/04/2024, l'Associé Unique a décidé de proroger de 30 années la durée de la Société, soit jusqu'au 03/06/2054, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

**LAGULA MARINA CROISIERES**  
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 100 euros  
Siège social : Route de Piana  
20130 Cargèse  
921 377 115 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 30/10/2024, il résulte que :  
- Mme Laura GIOVANNELLI, demeurant Place de la Mairie, 20115 PIANA a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Jean-Baptiste CAPODIMACCI, démissionnaire.  
Pour avis, Le Président.



**Valérie PERINO SCARCELLA**  
**Avocat**  
 Casatorra Immeuble Pasqualini  
 20620 Biguglia  
 Tél : 09.72.59.01.01  
 perinoscarcella@hotmail.fr

### AVIS DE PUBLICATION

SCI CASA - C.H.L. Société Civile Immobilière au capital de 1.829,39 Euros, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 431686138, dont le siège social est sis 4, Ponte Prado Lupino - Avenue de la Libération, représentée par Monsieur Hyacinthe CASANOVA, gérant dûment habilité.

Le 12 novembre 2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social à RN 193 Lieu-dit Fornaccina - 20600 FURIANI, à compter du 12 novembre 2024 et de modifier en conséquence les statuts. Suivant le même procès-verbal d'AGE du 12 novembre 2024, Monsieur Hyacinthe CASANOVA demeurant RN 193 - Lieu-dit Fornaccina - 20600 FURIANI, a été nommé Gérant à compter du 12 novembre 2024, en remplacement de Madame Danièle CASANOVA, gérant démissionnaire ayant cessé ses fonctions à ladite date du 12 novembre 2024. Mention au RCS de Bastia.

Pour unique publication,

N° 23

### ERNECO

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 1000 euros  
 Siège social : Pôle Smart City  
 Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio  
 952 420 594 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 15/11/2024 la dénomination sociale ERNECO par ENERCO PLUGIN et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 24

### ENERCO HOLDING

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 20.000 euros  
 Siège social : Pôle Smart City  
 Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio  
 509 430 955 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 15 novembre 2024, l'Associé Unique a décidé : de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale CAFEDIS ARCADE par ENERCO HOLDING et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.



## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 25

### AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

Avis est donné de la fin de la location-gérance à compter du 01 mai 2024 portant sur le fonds de commerce de club de vacances sis sur la commune de Calvi lieu-dit « La Mora » cadastré section D numéro 675 et 677 connu sous l'enseigne LA MORA qui avait été consentie le 25 avril 2022 par :

L'Association NATURFREUNDE OSTERREICH, Les amis de la nature Autriche, association à but non lucratif et ayant son siège social sis Viktoriagasse 6 A 1150 VIENNE Autriche, inscrite au registre des associations de la république Autrichienne, sous le numéro: ZVR 665 376 741 - Représentée par Messieurs. Andreas SCHIEDER et Thomas LEHNER à : La société : LE CLOS DES AMANDIERS SAS au capital de 1.100.000 € immatriculée au RCS Bastia 910 951 599 et ayant son siège social sis Le Clos des Amandiers - route de Pietramaggiore - 20260 CALVI, prise en la personne de son représentant légal Monsieur Stefan MULLER.

Les créanciers du locataire-gérant pourront faire opposition, le cas échéant, dans un délai de dix jours à compter de la dernière des publications légales, auprès de la SELARL EUROPA-VOCAT - Véronique PIETRI, Société d'Avocats inscrite au Barreau de Strasbourg, ayant son siège Espace Europa, 42 route de Bischwiller - 67300 SCHILTIGHEIM, et agissant par Maître Véronique PIETRI, Avocat au Barreau de Strasbourg, chez lequel domicile a été élu.

Pour unique Publication.

N° 26

**socotri**  
**SAS SOCOTRI**  
 Expertise Comptable  
 20240 Ghisonaccia  
 04 95 56 22 36

La location gérance consentie par Madame Martine, Marianne, Thérèse GALEAZZI, domiciliée, CAMPING U ROSU MARINU, ROUTE DE BAVELLA, 20145 SARI-SOLENZARA,

A la société ASBB, société par actions simplifiée immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 884 321 316, dont le siège est situé Route du Port, 20145 SARI-SOLENZARA, suivant acte sous seing privé en date du 17/06/2020.

Du fonds de commerce de SNACK (licence petite restauration) situé à Solenzara, Route de Bavella, 20145 SARI-SOLENZARA, connu sous le nom de « U ROSU MARINU ».

A pris fin le 31/10/2024 par résiliation amiable.

Pour avis,

N° 27

### AVIS

Aux termes d'un ASSP en date du 30/09/2024, il a été mis fin à la location gérance, consentie par ASSP à L'Ile-Rousse en date du 04/01/2023 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Entre : Mme PIANNE Dominique demeurant Chemin Palazzi, 20220 SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA au profit de Mme PIANNE Laurence demeurant Chemin Palazzi, 20220 SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA sur un fonds de commerce de Restauration situé Rue Napoléon, 20220 L'ILE-ROUSSE.

N° 28



**B. LEONELLI**  
**Avocat**

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia  
 Tél : 04.95.31.69.67  
 Télécopie : 04.95.32.79.15

### FIN DE LOCATION-GERANCE

La Location-gérance des fonds de commerce de Vente et dégustation de produits Corses, casse-croûte, exploité à CALVI [20260], 13, Rue Clemenceau, à l'enseigne «U CARATELLU» et de restaurant, cabaret, chants folkloriques, bar licence IV, sis à CALVI [20260], 11, Rue Clemenceau à l'enseigne « A STALLA » qui avait été consentie suivant acte sous seing privé en date à CALVI du 1er Juin 2021, par M. et Mme Thierry VITAUJ, demeurant à CALVI [20260], Route d'Ajaccio - Tramariccia, à la société « J.M.P » société à responsabilité limitée, au capital de 7.622,45 €, dont le siège social est à CALVI [20260] Route d'Ajaccio - Lieu-dit Tramariccia, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 422 393 504, a pris fin le 15 mars 2024 par sa résiliation amiable résultant d'un acte ssp en date à CALVI du 27 janvier 2024.

Pour unique insertion.

N° 29

### AVIS

Suivant acte SSP du 15/04/2024 PITTILONI ET FILS, SARL au capital de 7622,45 €, ayant son siège social av napoleon III, 20110 Propriano, 324 104 421 RCS d'Ajaccio a confié en location-gérance à M. GIOVANNANGELI Jean Baptiste, demeurant Avenue Napoléon, Beach Hôtel, 20110 Propriano, un fonds de commerce de : Hôtel, motel sis et exploité Avenue Napoléon, Beach Hôtel, 20110 Propriano du 15/04/2024 au 14/04/2025, renouvelable par tacite reconduction.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 30

### JML SERVICES

SAS en liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : 309, Route du Docteur

Jean-Paul De Rocca Serra

20000 Ajaccio

Siège de la liquidation :

4, Allée des Genévriers, Castagnola

20167 Alata

910 464 056 RCS Ajaccio

Par une délibération datée du 04/11/2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Michel POURPOINT, demeurant 4, Allée des Genévriers, Castagnola, 20167 ALATA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

.../...

Le siège de la liquidation est fixé 4, Allée des Genévriers, Castagnola, 20167 Alata. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 31

### AVIS

Suite à l'AGE du 31/10/2024, les actionnaires de la « SAS ISULA BIKE », Société par Actions Simplifiée au capital de 1000,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 949 865 935 dont le siège social est sis rue Louis Philippe - 20220 L'Ile-Rousse (Haute Corse) ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jean-Sébastien PIANNE, Président a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 32

### AVIS

Suite à l'AGE du 31/10/24 de la société « ISULA BIKE », Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 1000,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 949 865 935 dont le siège social est sis rue Louis Philippe - 20220 L'Ile-Rousse (Haute Corse), et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Jean-Sébastien PIANNE, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 33

### Raison sociale : CORSEVE

Forme : SARL

Au capital de 20.000 euros

Siège social : 148, rue François LOTA

Zone Industrielle ERBAJOLO

20600 Furiani

RCS 838 164 838

### DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 4 NOVEMBRE 2024, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. RONCAGLIA, Jacques, Demeurant 20620 BIGUGLIA - CAMPO QUADRATO. Pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à CAMPO QUADRATO - 20620 BIGUGLIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

## AVIS DE MARCHÉ

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCIC/DC/2024.047



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet du marché : Appel à candidature relatif à la maîtrise d'œuvre concernant la création d'un aménagement pour le débarquement des chaloupes sur le Port de Commerce de Bastia.

Lieux d'exécution :

\* Port de Commerce de Bastia.

Durée du marché :

Celle-ci devra être indiquée par le candidat.

Nomenclature Européenne CPV :

71222000-0 / Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs.

71335000-5 / Etudes techniques.

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration et la mise en œuvre pour la création d'un espace de débarquement permettant l'accueil simultané de deux chaloupes, en stricte conformité avec les réglementations en vigueur.

Ladite mission comprend 6 des 10 éléments définis par les articles R.2431-1 et R.2431-24 à R.2431-30 du Code de la Commande Publique.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution du marché :

Ladite procédure fait suite à l'infirmité de la précédente procédure référencée CCIC/DC/2024-029.

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixée par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car les dispositions propres aux opérations de construction neuve d'infrastructure définie à l'article R.2431-1 du Code de la Commande Publique ne permet pas l'allotissement.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-12 à R2161-15, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 120.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 (à télécharger sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>) ou équivalent :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures : \* Le 02 décembre 2024 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* Des garanties et de la capacité économique et financière ;

.../...

\* Des capacités techniques et professionnelles du candidat ;

\* De la liste des prestations similaires effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

\* Montant de la rémunération : 40%

\* Délai apprécié à l'aune de : 30%

- Diagnostic

- Avant-Projet Sommaire (APS)

- Avant-Projet Définitif (APD)

- Etudes de projet (PRO)

- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)

- Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Valeur technique appréciée à l'aune de : 30%

- Méthodologie

- Organisation de l'équipe

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2024-047

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano, F-20407 Bastia. E-mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr).

Tél. [+33] 495328866/Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix

Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours ci-

toyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice

Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un

délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Ad-

ministratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois

en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être

exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est

rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7

du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou pu-

blication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 13 novembre 2024.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 13 novembre 2024.

## AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

## AVIS DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

## TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Zonza.

Correspondant : DYCKE Benoit, Mairie annexe, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

FRANCE - Tél : 04-95-71-53-80 - Télécopieur : 04-95-71-49-18

Courriel : [bdycke.dst@zonza.corsica](mailto:bdycke.dst@zonza.corsica)Adresse internet : <http://www.zonzasantalucia.fr/>.Adresse internet du profil d'acheteur : [https://zonza.e-](https://zonza.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_2928_1056476.html)

marchespublics.com/pack/annonce\_marche\_public\_2928\_1056476.html.

Objet du marché : CREATION D'UNE CAGE D'ASCENSEUR A L'ESPACE CULTUREL

DE SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO

Métallerie (Relance de l'Ex lot 3 métallerie suite à un classement sans suite )

Caractéristiques principales :

Réalisation d'une plateforme métallique pour l'accès d'un ascenseur.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Plateforme de

dimension 7,50 x 1,60 avec un garde corps d'un mètre de hauteur.

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 mois à compter de la notification du

marché.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française

ainsi que les documents de présentation associés. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consul-

tation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 06 Décembre 2024 à 12:00

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité

adjudicatrice : 2024-16

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 Novembre 2024.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et tech-

nique peuvent être obtenus : Commune de Zonza

Correspondant : DYCKE Benoit, Mairie annexe de Sainte Lucie de Porto-Vecchio

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Tél : 0495714016 - courriel : [bdycke.dst@zonza.corsica](mailto:bdycke.dst@zonza.corsica)

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Commune de Zonza - Mairie annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Tél : 0495715380

N° 36

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE****FNS SIMPLIFIÉ - AVIS DE MARCHÉ****Section 1 : Identification de l'acheteur**

Nom complet de l'acheteur : Commune de Zonza  
 Type de Numéro national d'identification : SIRET  
 N° National d'identification : 21200362800014  
 Code Postal : 20144

Ville : Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Groupement de commandes : Non

**Section 2 : Communication**

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : [https://zonza.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_2928\\_1056521.html](https://zonza.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_2928_1056521.html)

Identifiant interne de la consultation : 2024-17

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :

Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : DYCKE benoit

email : [bdycke.dst@zonza.corsica](mailto:bdycke.dst@zonza.corsica)

Tél : +33 495715380

**Section 3 : Procédure**

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

Prestataire de service pour les réseaux d'eau et d'assainissement

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 13 Décembre 2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

**Section 4 : Identification du Marché**

Intitulé du marché : Prestations d'exploitation et de maintenance des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées de la zone montagne de Zonza

CPV - Objet principal : 65130000.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Pour le lot 1, les prestations prévues au marché permettront d'assurer la maintenance et à l'exploitation de la station de traitement d'eau potable, des réservoirs, captages et surpresseurs sur une année.

Pour le lot 2, les prestations prévues au marché permettront d'assurer la maintenance et à l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de la commune et des postes de refoulement sur une année.

Lieu principal d'exécution du marché : Zonza

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Mots descripteurs : Alimentation en eau potable, Assainissement.

**Section 5 : Lots**

Description du lot n° 1 :

Lot 1 : Exploitation et maintenance des ouvrages d'eau potable de la zone montagne.

CPV - Objet principal : 65130000.

Lieu d'exécution du lot n° 1 : Zonza et ses hameaux de montagne.

Description du lot n° 2 :

Lot 2 : Exploitation et maintenance des ouvrage d'eaux usées de la zone montagne.

CPV - Objet principal : 65120000.

Lieu d'exécution du lot n° 2 : Zonza

**Section 6 : Informations Complémentaires**

Visite obligatoire : Oui.

Détails sur la visite : Les candidats devront faire la demande de rendez-vous auprès de la collectivité, via la plateforme de dématérialisation de la commune.

Date d'envoi du présent avis : 14 Novembre 2024.

N° 37

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 24/FS/011

L'avis implique un marché public

Objet : Transport aller/retour de marchandises et matériels pour le Salon de l'agriculture 2025

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% Valeur technique

80% Prix des prestations

Remise des offres : 02/12/24 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 14/11/2024

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 38

**AVIS D'ATTRIBUTION**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)

web : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : Prestations de services d'assurance

Référence acheteur : 004/FCS/24

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 66510000 - Services d'assurance

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges relatif aux marchés publics

Secrétariat du comité

Place Félix Baret

CS 80001

13282 MARSEILLE - 06

Tél : 0484354554 - Fax : 0484354460

[catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif.

Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Attribution du marché :

Valeur totale du marché (hors TVA) : 585000 euros

LOT N° 1 - DOMMAGES AUX BIENS

Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Date d'attribution : 23/09/24

Marché n° : 004-2024

CRAMA MEDITERRANEE, 24 RES PARC CLUB DU GOLF, 13080 AIX-EN-PROVENCE

Montant indéfini

Le titulaire est une PME : NON

LOT N° 2 - RESPONSABILITE CIVILE

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 3 - PARC AUTOMOBILE

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Date d'attribution : 23/09/24

Marché n° : 004-2024

CRAMA MEDITERRANEE, 24 RES PARC CLUB DU GOLF, 13080 AIX-EN-PROVENCE

Montant indéfini

Le titulaire est une PME : NON

LOT N° 4 - CYBER RIQUES

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Date d'attribution : 23/09/24

Marché n° : 004-2024

SARRE ET MOSELLE, 17 AV RAYMOND POINCARÉ, 57400 SARREBOURG

Montant indéfini

Le titulaire est une PME : NON

Envoi le 14/11/24 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 39

**AVIS****MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ SIREN N° 212002513****« AVIS DE CONVENTION DE LOCATION-GÉRANCE »**

Par acte sous seing privé en date du 02 mai 2024, la convention de location gérance du fonds de commerce de restauration, débit de boissons licence 3ème catégorie, épicerie et licence à emporter du CAFFÉ BUTTEA situé à PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ - Village - Place du village - 20243 Prunelli di Fium'Orbu, au profit de Monsieur ALBERTINI Jean-Pierre né le 02 novembre 1962 à PARIS demeurant à ancienne gendarmerie - Prunelli village - 20243 Prunelli di Fium'Orbu, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 800 011 082, consentie par Monsieur le Maire de la commune de Prunelli di Fiumorbu dont le siège est situé à Prunelli di Fiumorbu - Migliacciaru - 20243 Prunelli di Fium'Orbu sous le n° SIREN 212002513 ; prendra effet le 27 mai 2024 pour une durée d'un an.

N° 40



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi  
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex  
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29  
mèl : [direction@oehc.fr](mailto:direction@oehc.fr)  
web : <http://www.oehc.fr>  
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : CREATION D'UNE ANTENNE EN DN200 FONTE DUCTILE SUR LA COMMUNE DE MONTICELLU

Référence acheteur : 2024-046-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Monticellu - 20220 MONTICELLU

Durée : 7 mois.

Description : Le présent marché consiste en la fourniture et la pose d'une canalisation principale en fonte de diamètre 200 mm en fonte ductile sur une distance d'environ 1500 ml.

Classification CPV :

Principale : 45232120 - Travaux d'irrigation

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Se référer au règlement de consultation

Certificats de qualifications professionnelles IP 5113-5182

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Valeur technique

5% Performances en matière de protection de l'environnement

60% Prix

Renseignements d'ordre administratifs : Cellule marchés publics

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 06/12/24 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 18/11/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 41

## AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

### AVIS DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

### TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Zonza.

Correspondant : DYCKE Benoit,

Mairie annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

FRANCE.

Tél : 04-95-71-53-80

Télécopieur : 04-95-71-49-18

Courriel : [bdycke.dst@zonza.corsica](mailto:bdycke.dst@zonza.corsica)

Adresse internet : <http://www.zonza.fr/>.

Adresse internet du profil d'acheteur : [https://zonza.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_2928\\_1055809.html](https://zonza.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_2928_1055809.html).

Objet du marché : Extension de l'école de Zonza : Fourniture et pose de menuiseries extérieures (ancien lot 5 du marché extension de l'école de Zonza lot n°5 classé sans suite).

Caractéristiques principales :

Fourniture et pose de menuiseries aluminium en neuf et rénovation

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Fourniture de 4 portes grand passage et de 8 fenêtres pour l'extension de l'école de Zonza.

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 16 Décembre 2024

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 04 Décembre 2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024-15

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 Novembre 2024.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : COMMUNE DE ZONZA

Correspondant :

DYCKE Benoit

Mairie annexe de Sainte Lucie de Porto-Vecchio

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Tél : 0757101952

courriel : [st.slpv@zonza.corsica](mailto:st.slpv@zonza.corsica)



# Funtana Corsa

source de fraîcheur

[www.zilia5g.corsica](http://www.zilia5g.corsica) 04 95 30 94 39

## DERNIERES MINUTES

N° 42



### MPDN AVOCAT SELARL d'avocat

Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 12/05/24, les associés de la SCI D'INVEST, société au capital social de 1000 euros dont le siège est Résidence les Terrasses de Mazzetta, App 01, Rue Maréchal Juin, 20137 PORTO-VECCHIO [822 752 457 RCS AJACCIO] ont agréé la cession de la part sociale appartenant à l'indivision DOUTTEZ au profit de la société CORSENETT. Cette cession a été réalisée le 19/09/24. La nouvelle répartition des parts est la suivante :  
\* Jean-Christophe, Jacques DOUTTEZ..... 999 parts  
\* La société CORSENETT..... 1 part  
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 43

### SCI BARBORA MARIA

Au capital de 1524,49 €  
950 357 418 RCS Bastia  
Siège social : Route de Monticello  
20220 L'Ile-Rousse

Suivant assemblée générale extraordinaire du 31/12/2023, il a été décidé de modifier l'article 2 à compter du 31/12/2023.  
Ancien objet social : La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location d'un immeuble à ILE-ROUSSE (Corse) lieudit Molino al Vento et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets connexes, pourvu que ses opérations ne modifient par le caractère civil de la société.  
Nouvel objet social : La Société a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion, par bail, location ou toute autre forme, de tout immeuble et bien immobilier, toute opération financière, mobilière ou immobilière de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 44

### ACMT

SAS au capital de 100.000 euros  
Siège social : Les 4 Portes, Bâtiment C  
BP 50139 - 20538 Porto-Vecchio  
922.335.005 RCS Ajaccio

Le 15 novembre 2024, l'associée unique statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.  
Mention RCS : Ajaccio.

N° 45

### SARL POMPEANI FRANCOIS C & TP

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 256.114,35 Euros  
Siège Social : Z.I de Caldaniccia  
Lieu-dit Pernicaggio  
20167 Sarrola-Carcopino  
RCS Ajaccio 392 447 686

Par décision du 18 novembre 2022, l'associée unique a mis fin au mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la SCP M. BACCI - JM. MINICONI - S. ROSSI [483 326 757 RCS AJACCIO] arrivé à échéance sans pourvoir à son remplacement et a procédé au renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société GALIANI EXPERTISE & AUDIT [799 993 514 RCS AJACCIO] désormais dénommée ANAXA-EXPERTISE AUDIT & CONSEIL.

## ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

### Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par téléphone : 04 95 32 04 40

### Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi  
Imm. Agostini - Z.I Erbajolo  
BASTIA 20600

### PROCHAINE PARUTION

29/11/2024 - N°7058

N° 46

### CORSICA NETTERA

922 414 222 RCS Bastia  
SARL en liquidation  
Au capital de 1000 €  
Siège de la liquidation :  
Lieu-dit E More - 20248 Tomino

L'assemblée générale du 15 janvier 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean François LUCIANI RAMOIN de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 47

### HA'UNE IMMO

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 15.000 euros  
Siège social : Leccia Carne  
20134 Tasso  
919 946 574 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale en date du 18 novembre 2024, il résulte que :  
- La SAS TE TERENCE, immatriculée au R.C.S AJACCIO sous le numéro 933.714.164, a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Arnaud PAOLETTI, démissionnaire, à compter du 18 novembre 2024.

Pour avis, Le Président.

N° 48



### Maître Mattea MAZZACAMI, Notaire à Monte, Haute-Corse

Par testament olographe du 23 janvier 2019 Monsieur Jean Simon CHAMBLAS, veuf de Madame Mathilde GILORMINI, en son vivant retraité, demeurant à PATRIMONIO [20253], Lieu-dit Ruzzo, décédé à PATRIMONIO [20253], le 18 septembre 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Mattea MAZZACAMI, notaire à MONTE, suivant procès-verbal en date du 7 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de Bastia le 12 novembre 2024.  
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Mattea MAZZACAMI, 4, Lot Giudicelli, 20290 MONTE, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Bastia de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie du testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

Maître Mattea MAZZACAMI.

N° 49

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PIETRALBA en date du 18 novembre 2024, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :  
**DENOMINATION** : BOCC'ALZIA  
**SIEGE SOCIAL** : 23, Lieu-dit Cunaghja, 20218 Pietralba  
**OBJET** : Epicerie Fine spécialisée dans la vente et dégustation de produits corses ; la restauration et préparation de plats cuisinés sur place ou à emporter et la vente de boissons chaudes ou froides conformément à la législation en vigueur ; ou a tout objet similaire ou connexe ; et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.  
**DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.  
**CAPITAL** : 1.000 euros  
**GERANT** : Madame SAULI épouse GRISONI Stéphanie, née à BASTIA [20200], le 18 mai 1983, de nationalité française et demeurant à PIETRALBA [20218], 23 Lieu-dit Cunaghja.  
**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,  
La gérante.

N° 50

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Suite à l'AGE du 31 octobre 2024, L'assemblée des associés de la société ENGI, SAS au capital de 5000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 788 960 318, dont le siège social est Immeuble Raffaelli, Carrefour Casamozza, 20290, Lucciana a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.  
Mme RONCAGLIA Sandrine, représentant légal de la société, a été désignée en tant que liquidateur.  
Le siège social de liquidation est fixé au siège social cité ci-avant. Les actes seront déposés au tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 51

### CENTRE CARDIOVASCULAIRE BASTIAIS

Société Civile de Moyens  
Au capital de 2.500 euros  
Siège social :  
6, Bis rue César Campinchi  
20200 Bastia  
R.C.S : 749 828 398

## AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23/10/2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérante, et ce pour une durée indéterminée, Mme Lila Sabrina KHRIS, née le 15 janvier 1980 à MOHAMMED BELOUZDAD [Algérie], demeurant au 1, lotissement E-Coste, Chemin de Mucchitana à Ville Di Pietrabugno [20200].  
L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 52

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 33, parue dans « L'Informateur Corse Nouvelle » semaine du 01/11/2024 - ICN 7054 :  
**Concernant** : La location gérance entre SAS LE TEMPLE DES DOUCEURS et SAS GIA.  
**Il fallait lire** : «A pris fin le 07 Juin 2024».  
**Et non** : «Le 10 avril 2024», comme écrit par erreur.  
Le reste sans changement.



## ICN

Déposez votre Annonce  
Disponible 24/7  
sur notre site : [www.icn.corsica](http://www.icn.corsica)  
Rubrique annonces légales

N° 53

## AVIS

N° PC : 2024EX0010 (Greffe TC Nice)  
Date du jugement : 06/11/2024

Jugement du Tribunal de commerce de NICE en date du 27/06/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la procédure de sauvegarde ouverte à l'égard de la société ELECTRO.BALAGNE SAS, Résidence Caroline, 3, Avenue Christophe Colomb, 20260 CALVI. RCS 953 237 377.  
La vente de matériel Tv, hi-fi, électroménager et mobilier de cuisine et plus généralement de produits d'équipement de la maison, tant pour les particuliers que pour les professionnels. La vente d'appareil de climatisation. La vente d'appareils de téléphonie et radiocommunication.  
Date de cessation des paiements 06/11/2024.  
**Liquidateurs judiciaires** : SELARL FUNEL ET ASSOCIES, prise en la personne de Me Jean-Patrick FUNEL, 54, rue Gioffredo, 06000 NICE et la SELARL PELLIER « LES MANDATAIRES », représentée par Me Marie-Sophie PELLIER, 23, Boulevard Carabacel, 06000 NICE.  
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

**☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40**

**al-informateurcorse@orange.fr**

POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES

[www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



SERVICE  
GRATUIT

Dons de sang, services de garde,  
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures  
des services divers

Réunions,  
colloques,  
meetings



Assemblées générales,  
conseils municipaux,  
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,  
recrutements,  
concours

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,  
JE ME RENDS SUR [www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)



© stock.adobe.com/Julien Tromeur  
BASTIA.COM graphisme design



## BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

### OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal      Ville \_\_\_\_\_

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN  
J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

#### Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN  CARTE BANCAIRE

N°

Expire fin Clé    les 3 derniers chiffres au dos  
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033



LOGEMENT

## Détecter pour mieux agir contre la précarité énergétique



Photo Mannon Perelli

« 60 000 personnes sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique en Corse, ce qui correspond à environ 30 000 ménages. C'est 10 000 de plus qu'en 2016 » constate Marie-Dominique Paoli, chargée d'études à l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE). Face à cette forme de mal logement qui s'installe, dans le cadre de la quatrième édition de la Journée nationale contre la précarité énergétique, l'AUE organisait une réunion du Conseil de l'énergie, de l'air et du climat de Corse le 12 novembre 2024 à Ajaccio. À cette occasion, l'AUE a souligné que si l'accompagnement des ménages confrontés à la précarité énergétique consiste souvent à octroyer des aides d'urgence pour les aider à régler leurs factures, cela ne permet cependant pas d'agir à la racine du problème. « Ce phénomène ne peut se résorber qu'au travers des rénovations énergétiques globales et performantes », souligne la chargée d'études de l'AUE. Or la majorité des ménages corse en situation de précarité énergétique vivent dans des logements anciens dont la consommation d'énergie est excessive et où, du fait de leurs revenus modestes, ils ne peuvent entreprendre des travaux. Différents dispositifs existent pour les y aider, mais le montage des dossiers, complexe et chronophage, les en dissuade souvent. Pour les accompagner « du montage du dossier administratif jusqu'à la restitution du chantier », l'AUE a mis en place le dispositif ORELI, voté en 2015 par l'Assemblée de Corse, qui a d'ores et déjà permis la rénovation de 154 maisons dont la moitié sont occupées par des ménages en situation de précarité énergétique. « Et nous sommes à 245 dossiers en cours de rénovation », ajoute Marie-Dominique Paoli. Mais il reste encore beaucoup de propriétaires de passoires thermiques qui n'ont pas franchi le pas pour demander cet accompagnement. Aussi l'AUE a-t-elle résolu de détecter ces ménages, en s'appuyant sur les travailleurs sociaux, les associations caritatives, le personnel médical, les élus de proximité et toutes les personnes qui sont en contact avec eux. « Nous avons notamment réalisé un atelier en juillet dernier sur comment détecter mieux et structuré un réseau d'acteurs de la détection. Il va falloir former ces personnes pour qu'elles détectent ces ménages et les renvoient vers nos dispositifs » reprend la chargée d'études. L'agence a également entrepris avec ses partenaires, comme l'État, de construire un dispositif permettant d'avoir un interlocuteur unique et de faire en sorte que les aides soient compatibles entre elles afin que les ménages les plus modestes n'aient plus de reste à charge. ■ MP

FORMATION

## Se former en Corse à la profession de technicien géomètre

Appelé aussi dessinateur topographe ou géomètre du cadastre, le technicien géomètre en cabinet intervient sur des projets d'ouvrage d'art ou d'aménagement. Collaborateur direct du géomètre-expert, il réalise des missions visant à produire des documents techniques et des interventions de mesure sur site. Il exerce généralement à parts égales son activité au bureau et sur site (en milieu urbain ou rural) où il intervient pour exécuter des levés de terrain, d'ouvrages, des relevés externes et internes de bâtiments, des implantations et la mise en place de bornes de limites de propriétés. Si l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) dispense une formation qualifiante pour exercer cette profession, à ce jour, elle n'était pas encore proposée en Corse où on dénombre plus d'une trentaine de géomètres-experts. Ce sera bientôt chose faite puisque, à l'issue de deux années de travail menées collégalement entre l'Union nationale des géomètres-experts (UNGE), l'Afp Corsica, l'opérateur de compétence Atlas et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la première formation en alternance de technicien-géomètre en cabinet est mise en place dans l'île. Cette formation offrira un parcours complet aux candidats, alliant 400 heures de préparation opérationnelle à l'emploi collectif (c'est-à-dire une action de formation permettant à plusieurs personnes d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle, en vue de leur permettre l'accès rapide à un emploi durable) et un parcours en alternance entièrement financé par l'opérateur de compétences Atlas et la DREETS. L'objectif est de répondre au besoin croissant de collaborateurs dans ce secteur d'activité. « Les géomètres-experts de Corse se sont beaucoup investis et certains vont même participer en donnant des cours. Ce projet est une grande fierté et nous mettons tout en œuvre avec nos partenaires pour que cela soit une réussite » souligne Mathieu Simonetti-Malaspina, président de l'UNGE Corse. Ce parcours, qui concerne dix personnes, débute le 25 novembre 2024 pour la partie préparation opérationnelle à l'emploi collectif qui s'achèvera le 25 février 2025, la partie en entreprises se déroulera quant à elle du 3 mars 2025 au 17 avril 2026. ■ AN

ÉNERGIE &amp; TRANSPORTS

## L'Alba, navire école à propulsion hydrogène inauguré à Bastia

Photo DR via EODev



**Inauguré officiellement le 15 novembre 2024**, l'Alba est le premier navire école certifié à propulsion hydrogène sous pavillon français. De l'apprentissage des manœuvres et de la navigation à la recherche en passant par le perfectionnement aux techniques de pêche responsables, il permettra aux élèves du Lycée maritime de Bastia de se former et réaliser des missions variées tout en contribuant à la préservation des écosystèmes marins. Dès 2020, le lycée avait initié une démarche d'armateur en définissant un cahier des charges technique précis, en accord avec la réglementation des navires professionnels, tout en intégrant de nouvelles notions telles que l'utilisation de technologies durables privilégiant l'hydrogène. Lauréat de l'appel à projets France AgriMer en 2021, le lycée a bénéficié d'une subvention de 4 millions d'euros dans le cadre du plan France Relance 2030 et la conception du navire a pu débuter en 2022 après la sélection d'un groupement de partenaires. L'entreprise française Energy Observer Developments (EODev), qui développe et industrialise des solutions énergétiques durables, fiables et économiquement viables utilisant l'hydrogène, et la société Alternatives Energies, spécialisée dans les énergies et propulsions navales zéro émission ont travaillé sur la partie propulsion. Le cabinet d'architecture navale Mauric s'est chargé de la conception du navire, en développant une carène qui améliore l'efficacité énergétique. Le chantier naval Gatto, à Martigues, en a assuré la construction. Corsica Sole, producteur d'électricité verte à partir des énergies renouvelables et du stockage d'énergie, fournit l'approvisionnement en hydrogène renouvelable. D'une longueur de 19,95 mètres et d'une autonomie de 11 heures à 10 nœuds [sa vitesse maximale peut atteindre 13 nœuds], l'Alba est propulsée par deux systèmes à pile à combustible embarqués, de 70 kW fournis par EODev. «*La concrétisation de ce projet est une finalité extraordinaire pour le Lycée maritime de Bastia*» souligne Julien Cometto, directeur du de l'établissement, pour qui Alba «*symbolise les valeurs que l'on souhaite transmettre à nos élèves: une formation maritime de qualité, engagée en faveur d'une navigation respectueuse de son environnement. Naviguer à bord d'Alba avec nos élèves dans les eaux de la Corse, c'est sensibiliser notre jeunesse à la préservation de ces espaces remarquables*». ■ AN

CORSE-SARDAIGNE

## L'histoire sans fin des liaisons maritimes interrompues

**De la répétition à l'exaspération**, il n'y a souvent pas loin. Bien que la Collectivité de Corse et la Région autonome de Sardaigne réitèrent régulièrement depuis plusieurs années leur détermination à renforcer les liens entre les deux «îles sœurs», notamment en renforçant les liaisons maritimes, les faits sont là, têtus: prétendre franchir la quinzaine de kilomètres qui séparent Bonifacio de Santa Teresa di Gallura est une entreprise hasardeuse. Dernière preuve en date, l'odyssée de ces visiteurs sardes, venus passer quelques jours dans l'île et qui, à la suite d'une énième avarie du navire Giraglia de la Moby Lines, n'ont pu rentrer chez eux qu'après s'être rendus à Bastia pour embarquer vers Livourne puis, de là, embarquer vers la Sardaigne. Au final, pour un trajet qui n'aurait dû prendre qu'une heure, une journée de voyage et des coûts de déplacement triplés. Belle performance. Depuis le 13 novembre, les lignes quotidiennes entre la Gallura et l'extrême-sud de la Corse, censée être assurées par Moby dans le cadre d'une délégation de service public, sont à nouveau suspendues. Et les solutions alternatives sont maigres. Pour répondre à ses obligations, la Moby avait annoncé le 17 novembre mettre en place une traversée entre Golfo Aranci et Porto-Vecchio, à bord du navire *Moby Zaza*, d'une capacité d'environ 400 emplacements garage et 1400 passagers. Une telle traversée avait par le passé été envisagée par l'assessorat aux transports sarde, du moins comme une solution bis notamment lorsque la météo impose d'interrompre les traversées entre Bonifacio et Santa Teresa. Ce pouvait donc être l'occasion de tester l'idée. Seulement voilà, le *Moby Zaza* est resté à quai à Livourne. Ce qui provoque la colère de part et d'autre des Bouches de Bonifacio. En Corse, c'est le mouvement Corse in Fronte qui est monté au créneau pour dénoncer une fois de plus la dégradation des liaisons corso-sardes et la «*rupture des liens économique, sociaux et culturels entre nos îles*». En Sardaigne, Barbara Manca, assesseure aux transports, a annoncé que la Région autonome de Sardaigne allait «*évaluer l'application de toutes les pénalités prévues par le contrat, jusqu'à la résiliation anticipée du contrat*» qui la lie avec la Moby. Pour autant, resterait à trouver un autre opérateur et à sécuriser un service public pour l'heure beaucoup trop soumis aux aléas météorologiques. ■ AN



## LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

# SUFFIXES DANS LES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES (PERALDI, BIRRALDACCI)



Le suffixe *-iccia*, *-eccia* a la fonction particulière en corse d'intervenir fréquemment dans la formation de noms de lieux qui se distinguent par une caractéristique variable selon le radical. Par exemple sur *olmu* « orme » on a *ulmiccia* [*ulmetu*, *ulmeta*] « ormaie », et les noms de lieux fréquents comme Olmiccia en Corse du Sud [et aussi Canavaggia 2B; Ghisoni 2B; Levie 2A; Muro 2B; Sari-Solenzara 2A; Vezzani 2B].

OLMICCIA [inconnu en Italie] est aussi un nom de famille corse, bien attesté sous la forme ULMICCIA [conforme au vocalisme corse] dès 1785 à Canale-di-Verde [qui est encore aujourd'hui une des communes où OLMICCIA est fréquent]. Avec le suffixe *-eccia* on a le nom de famille corse [inconnu en Italie] ALBITRECCIA [apparemment introuvable dans l'annuaire en Corse comme sur le continent], attesté par l'INSEE [2A et 83] et fréquent dans les actes anciens à Ajaccio dès les années 1780. Le nom de famille ALZETO, aujourd'hui introuvable dans l'an-

nuaire corse mais fréquent sur le continent français [surtout 13], est amplement attesté à Bastia dès 1813. On trouve fréquemment en toponymie la forme de base *alzu* « aulne » ainsi que de nombreux dérivés, notamment *alzetu* [« aulnaie »] qui correspond à de nombreux noms de lieux [parfois toscanisés en Alzeto] en Corse du Sud [ex. commune d'Albitreccia] comme en Corse du Nord [ex. Albertacce ou Ville-Di-Pietrabugno : c'est de ce dernier village près de Bastia qu'était originaire l'auteur en langue corse S. Nicolai connu sous le nom S. Dalzeto, nom d'un hameau de la commune]. Comme pour le nom de l'aulne, on retrouve en toponymie le nom corse de l'arbousier sous sa forme de base et sous de nombreuses formes dérivées notamment avec *-on-* : Albitrone [Carbuccia 2A], Arbitrone [Zalana 2B] ou Erbitrone. Comme pour Alzeto on a un suffixe collectif *-et-* dans Albitreto [Borgo 2B] ou *-ecc-* dans Albitreccia [2A; les deux toponymes évoquent un lieu où abondent les arbousiers]. En rapport avec ce dernier toponyme on a le nom de

*Les nombreux noms en -aldi, -ardi (et -oldi, -audi, moins répandus en Corse) témoignent du prestige des noms germaniques dont ils sont issus. Ils ont des correspondants notamment dans le domaine français, souvent sous la forme -aud : RINALDI, RENAUD (et variantes). Le suffixe a fini par s'intégrer dans les langues romanes où il sert à former des noms et des adjectifs à connotation variée (notamment péjorative : bugiardo/bugiardu).*

famille corse déjà mentionné ALBITRECCIA (inconnu en Italie). Le ciste (*muchju*) est aussi très présent dans la toponymie; on a aussi (avec le suffixe - ell-) le type Mucchiello (Ghisoni ou Corte 2B), qui est probablement à la base du nom de famille assez fréquent MUCCHIELLI. On peut évoquer ici des noms de famille attestés en Corse du Sud, comme MUCCHI, à Sartène [2A] dans les années 1810, ou MUCCHIETTI à Ajaccio à peu près à la même époque. En Italie du Nord le nom de famille très rare MUCCHIUTTI a probablement une autre origine; le nom de personne Mucchio est attesté dans un document italien du xiv<sup>e</sup> siècle (cognomiitaliani.org). Le «roncier», très présent dans la toponymie corse sous diverses formes comme dans la forme typique lamaghju (par exemple Lamajo à Murato 2B, Lamaja à Carbini 2A), et, sans doute avec le même sens, Lameta à Zerubia [2A]. Ce toponyme coïncide avec le nom de famille LAMETA, dont le centre de diffusion semble bien situé dans la même zone géographique: dans les actes anciens dès 1800 on en a de très nombreuses attestations, presque toutes à Guargualè [2A]. À propos du toponyme Lama [2B], on évoque deux possibilités: origine latine («marais») ou plus ancienne («buisson épineux»). À l'île d'Elbe, *lama* désigne à la fois les lieux humides et les buissons (D. Segnini 1994). Le *Dizionario elbano* rappelle aussi le sens de «ravin» signalé par G. Rohlf: toutes ces caractéristiques peuvent d'ailleurs être cumulées sur les mêmes lieux. La polysémie – et le «croisement» de bases diverses – peut concerner la toponymie corse, même si aujourd'hui *lamaghja*, *lamaghjone* se réfèrent surtout à des ronciers.

Le suffixe (latinisé) -ascus, -asca, -ascum est considéré comme un vestige de l'ancienne langue ligure (préromaine, à ne pas confondre avec le ligurien actuel dont fait partie notamment le génois) connue surtout par les traces laissées dans la toponymie dans des territoires divers (Italie du Nord, France Méridionale) et probablement par des peuples apparentés mais divers ne serait-ce qu'en raison des vagues migratoires successives (Celts, Gaulois, Rhétiens..., lazzatim.net). Le suffixe en question est rare en Toscane mais fréquent en Italie du Nord et en Corse (G. Rohlf) où il sert aussi à former des noms d'habitants (Muraschi, de Muro 2B). Il est aussi fréquent dans la toponymie. Comme nom de famille il est moins répandu et coïncide souvent avec un nom de lieu: SALASCA (cf. Salasca à Peri 2B) inconnu en Italie, qui peut être rapproché d'autres toponymes qui présenteraient le suffixe ligure en question: Salasc en France (Dauzat & Rostaing 1963, le nom de famille SALASC est présent dans l'annuaire corse) ou Salasco en Italie (SALASCO est aussi nom de famille en Italie). Correspondant à Venzolasca [2B] on a un VINZOLASCA dans le dénombrement de Borgo [2B] en 1769.

Le suffixe -eschi était fréquent au Moyen Âge où il avait pour fonction de désigner les membres d'une famille ou d'un clan; on le retrouve dans les nom de famille actuels comme FRANCESCHI, issu d'un prénom d'origine germanique correspondant à François: à l'origine Franciscus évoquait l'appartenance au peuple germanique des Francs, puis à celui des Français. Si ses origines sont probablement diverses (G. Rohlf, latin

-iscus, germanique -isk, grec -iskos) le suffixe fait partie intégrante de chaque langue qui en fait parfois un usage particulier. Pour rester dans le domaine des noms de famille, on note que les mêmes noms en -eschi se retrouvent en Corse et en Italie (par exemple MORESCHI). Cependant des noms apparemment de même type sont présents en Corse mais pas en Italie: par exemples PIERESCHI; on a cependant quelques PIERESCA (moins nombreux que les PIERESCHI en Corse) dans 6 communes du Nord de l'Italie (conformément à la tendance déjà évoquée à mettre les noms de la Corse au «pluriel», il est théoriquement possible que Piereschi (présent dès 1800 en Corse) résulte d'une «normalisation» administrative de Pieresca). On a un cas intéressant avec LUNESCHI, nom attribué à un enfant trouvé par un prêtre corse de retour de Toscane. Le nom est inconnu en Italie où DELLA LUNA est attesté comme «cognome di un trovatello». Comme le dit un descendant corse de la famille LUNESCHI qui nous a communiqué ces informations, le nom «né de l'imagination toscane» a fait souche en Alta Rocca [2A]. De tels exemples montrent aussi la «popularité» de ces formations en -escu (déjà relevée par les linguistes: Rohlf [Rb] §1221) avait noté le corse *umescu* «mâle» formé sur *omu*). Le suffixe conserve sa vitalité dans la langue vivante, par exemple: l'adjectif *scimescu*, aussi employé dans une expression comme *a scimesca* «à la manière d'un fou».

Les nombreux noms en -aldi, -ardi (et -oldi, -audi, moins répandus en Corse) témoignent du prestige des noms germaniques dont ils sont issus. Ils ont des correspondants notamment dans le domaine français, souvent sous la forme -aud: RINALDI, RENAUD (et variantes). Le suffixe a fini par s'intégrer dans les langues romanes où il sert à former des noms et des adjectifs à connotation variée (notamment péjorative: *bugiardo/bugiardu*). Il peut donc s'appliquer à des radicaux d'origine romane, par exemple avec des prénoms correspondant à Pierre: PIERARD (PIERRARD) ou PERALDI: mais ce dernier peut aussi être basé sur des noms germaniques, cf. BERARD, BERAUD, et BERARDI, BERALDI. Le dérivé BIRRALDACCI, présent en corse, est introuvable dans l'annuaire italien comme c'est souvent le cas pour les noms en -acci. Peraldo est attesté au xvi<sup>e</sup> siècle en Corse du Sud mais il est abusif de prétendre qu'il est «exclusif à la Corse». CECCALDI, très rare en Italie (où on a cependant CECCARDI et CICCARDI, même origine que CECCARELLI, FRANCESCHI) est formé avec le suffixe en question (et non pas avec le prénom Aldo comme l'indique P. Marchetti 2003). Certains patronymes de ce type sont donc issus de noms germaniques, par exemple BERNARDI (le premier élément évoque l'ours, le deuxième la force) mais la proche origine est la forme latinisée médiévale Bernardus, popularisée par le prestige de Saint Bernard (xii<sup>e</sup> siècle). D'autres peuvent être formés avec le suffixe en question à partir de noms d'origines diverses, pas forcément germaniques. LUCCIARDI (aussi LUCIARDI dans les actes anciens) est plus répandu en Corse qu'en Italie; il peut avoir une base latine (Lucius; cf. LUCCIONI, LUCCINI). De nombreux noms de ce type sont présents avec des fréquences diverses, en Corse et en Italie. ■

## EXPOSITION

**Portugal: 25 avril 1974, Enfin la liberté!**

Le 15 novembre 2024, Céleste Caiero s'est éteinte à l'âge de 91 ans. Ce n'était pas, à proprement parler, une figure politique. Mais c'est grâce à elle qu'on se souvient, sous le nom de révolution des Œillets, des événements qui ont mis fin à la dictature salazariste au Portugal. En 1974, elle travaillait dans un restaurant de Lisbonne qui, pour son premier anniversaire, le 25 avril, avait prévu d'offrir des œillets à ses clients. Dans la nuit du 24 au 25 avril, le Mouvement des Forces Armées organise un coup d'État et invite la population à rester chez elle. Le 25, le restaurant est donc désert et son propriétaire offre les œillets aux serveuses venues travailler pour rien. En rentrant chez elle, Céleste croise des militaires insurgés et l'un d'eux lui demande une cigarette; mais elle ne fume pas. Alors elle offre ses œillets rouges aux soldats qui en décoorent leurs armes et leurs chars et dans la foulée, des fleuristes font de même. À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la révolution des Œillets, l'ambassade du Portugal en France et le Centre culturel portugais à Paris ont organisé une exposition itinérante qui retrace, à travers le regard de la presse française de l'époque, les étapes qui ont conduit à la chute de la plus ancienne dictature d'Europe occidentale. Le commissariat de l'exposition a été confié à Jean-François Chougnat, ancien président du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. Célébrer ce coup militaire qui, dit-il, « mit fin à une dictature qui pendant 48 ans avait voué le peuple portugais et bien d'autres peuples à la guerre, à la pauvreté, au silence, à une vie sans espoir, sans horizons » c'est rappeler « l'importance des valeurs comme la démocratie, l'égalité, la liberté, la paix » mais aussi rendre hommage à celles et ceux qui ont dû quitter leur pays dans les années 50 et 60 pour chercher en France une vie meilleure, y bâtir une vie et contribuer au développement de leur pays d'accueil. « C'est l'histoire des presque 20 000 portugais et franco-portugais qui habitent aujourd'hui en Corse et donc l'histoire de la Corse ». Jusqu'au 21 décembre 2024. Musée de Bastia (9h- 12h et 14h-17h, fermé les dimanche et lundi).  04 95 31 09 12 & [www.musee.bastia.corsica](http://www.musee.bastia.corsica)



## THÉÂTRE

**Oublie-moi**

Récompensé par quatre Molières en 2023, ce spectacle est librement adapté de la pièce *In Other Words*, du dramaturge anglais Matthew Seager, créée en 2017. Depuis leur rencontre pourtant calamiteuse dans une boîte de nuit, Jeanne et Arthur ne se sont plus quittés. Ils vivent une histoire parfaite, épargnée par l'usure de la routine. Jusqu'au jour où Jeanne demande à Arthur d'aller acheter du lait et un timbre; c'est si simple à retenir... Or Arthur oublie. Ce sont des choses qui arrivent, croit-on tout d'abord. Mais le couple va devoir affronter une réalité impitoyable: Arthur perd la mémoire. À mesure que la maladie progresse, la relation idyllique se délite. Comment se souvenir des belles choses, des bons moments quand le sort s'acharne à les effacer? Comment maintenir le lien lorsque l'autre se perd? Sans pathos, en faisant place à l'humour, *Oublie-moi* rend hommage aux accompagnants et met en avant le pouvoir de la musique qui permet de reconnecter, même temporairement, les personnes atteintes par Alzheimer à leurs proches.

Le 22 novembre 2024, 20 h 30. Théâtre Empire, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & [www.espace-diamant.ajaccio.fr](http://www.espace-diamant.ajaccio.fr)

Le 23 novembre 2024, 21 h. Théâtre de Propriano.  04 95 76 70 00 [www.theatredepropriano.com](http://www.theatredepropriano.com)

Le 14 mars 2025, 20 h 30. Centre culturel L'Alb'Oru, Bastia.  04 95 47 47 00 & [www.agenda.bastia.corsica](http://www.agenda.bastia.corsica)



## CINÉMA

**Under my screen**

Le festival du film britannique et irlandais fête son quinzième anniversaire. Quinze ans, « c'est déjà un sacré bout de chemin au cours duquel il a fallu tester le projet, sa viabilité, sa longévité », souligne Jean-Paul Filippini, président de Under my screen. On a une petite idée de ce qui ne marche pas, de ce qu'il ne faut pas faire mais on est surtout galvanisé par tous les possibles ». Pour fêter dignement les « noces de cristal » entre le festival et un public qui depuis deux ans s'est élargi avec des séances proposées à Corte, les organisateurs proposent de l'inédit, avec une sélection de dix films qui n'ont pas encore ou ne seront peut-être jamais diffusés en France. Comme *Timestalker* d'Alice Lowe, fable déjantée sur la permanence du sentiment et la répétition malheureuse du destin. Ou *LOLA*, premier film du réalisateur irlandais Andrew Legge qui, sur fond de Seconde Guerre mondiale, offre une histoire de science-fiction en noir et blanc et pose la question des possibles conséquences du changement de l'Histoire. Ou encore *Kneecap*, de Rich Peppiatt, premier film en langue irlandaise sélectionné au festival de Sundance, biopic musical consacré au trio de rap en irlandais gaélique Kneecap. En avant-première, *Freud's last session*, de Matt Brown avec Anthony Hopkin et Matthew Goode. Également au programme, des documentaires de réalisateurs insulaires qui créent du lien entre Corse, Angleterre, Écosse et Irlande.

Du 23 novembre au 1er décembre 2024 Ajaccio (au palais des congrès du 23 au 25 novembre et le 29 novembre; au cinéma Le Laetitia du 26 au 29 novembre; au cinéma L'Ellipse, les 30 novembre et 1er décembre). Corte, au cinéma L'Alba du 27 au 29 novembre.

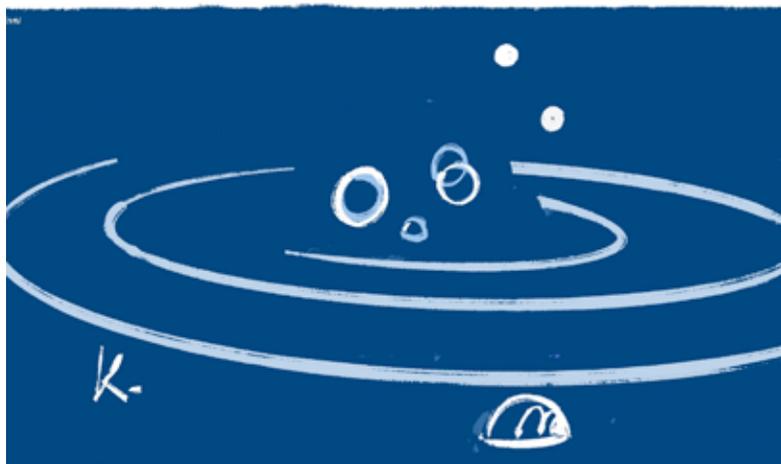
 [www.under-my-screen.com](http://www.under-my-screen.com); [www.cinema-ajaccio.fr](http://www.cinema-ajaccio.fr) & [www.cine-alba.com](http://www.cine-alba.com)



# CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

## SCÉNARIOS POUR MARINE



**A**u début, elle n'y a pas cru. L'affaire des assistants parlementaires, provoquée en 2015 par le président du Parlement européen et qui ressemblait bien à une opération politique, ne lui semblait pas devoir se terminer dans un prétoire. Au fil des mois et singulièrement pendant les semaines du procès, Marine Le Pen a compris qu'elle serait condamnée et que son inéligibilité irait avec. Mais elle ne s'attendait pas à ce qu'il y ait une demande d'« exécution provisoire » qui, prononcée à la fin de l'hiver 2025, la priverait de l'élection présidentielle.

Quoi qu'on pense du fond de l'affaire, cette possible élimination de l'ex-présidente du Rassemblement national constituerait un véritable séisme pour la vie politique française. Elle-même et ses proches ne se privent d'ailleurs pas, depuis une semaine, d'utiliser les grands mots : « condamnation à mort », « atteinte à la démocratie », « genou à terre », « juges militants », « réquisitoire révoltant », etc.

En attendant la décision de justice, on peut envisager pour Marine Le Pen plusieurs scénarios, qui sont pour l'instant des scénarios de fiction.

Premier scénario. Ils la cherchent ? Ils vont la trouver. Après avoir échangé quelques amabilités avec Michel Barnier lors de ses débuts à Matignon, l'assurant ne pas vouloir provoquer le chaos, la présidente du groupe RN à l'Assemblée nationale décide de censurer le gouvernement sur le budget avant la fin de l'année. Il faut pour cela que ses députés votent une motion de censure des partis de gauche (ils l'ont déjà fait) ou que ceux-ci (qui ne l'ont jamais fait) s'associent à une motion de censure du RN.

Le gouvernement Barnier renversé, le chaos se transporte alors à l'Élysée : Emmanuel Macron ne peut pas dissoudre l'Assemblée nationale avant juin, mais doit renommer un Premier ministre. Crise politique garantie et crise institutionnelle possible, mettant la France à l'arrêt.

Deuxième scénario. Le tribunal condamne Marine Le Pen à une amende, à une peine de prison avec sursis et aménageable, à une peine d'inéligibilité (automatique pour ce type de délit) mais sans exécution provisoire. En conséquence, toutes les voies de recours s'ouvrent devant elles et ses co-accusés : devant la Cour d'appel puis avec un pourvoi en cassation. Avec de

bons avocats, elle peut espérer arriver au-delà de l'échéance de l'élection présidentielle en 2027. Elle se frotte alors les mains et peut tenter pour la quatrième fois de devenir présidente de la République. On ne sait pas si les proches de Jordan Bardella regrettent alors une occasion manquée d'entrer vraiment dans la cour des « grands ».

### AU GRAND DAM DE MÉLENCHON

Troisième scénario. Au début du printemps 2025, la condamnation de Marine Le Pen tombe, assortie de l'application immédiate de la peine. S'il y a bien une inéligibilité de cinq ans, adieu l'élection présidentielle de 2027 ! Toutefois, Marine Le Pen, demandant au Conseil constitutionnel de confirmer une jurisprudence qui s'est appliquée dans le passé aux condamnés Gaston Flosse et Jean-Noël Guérini, pourrait rester députée du Pas-de-Calais jusqu'à la fin de son mandat (normalement, juin 2029) et engager des recours.

Si Emmanuel Macron venait à dissoudre l'Assemblée nationale après juin 2025, elle verrait tomber cette immunité. On imagine alors très bien le spectacle de Marine Le Pen et du Rassemblement national jouant les martyrs, criant au scandale et au déni de démocratie. Mais pour 2027, ce sera en vain et, puisque Marine Le Pen a eu l'habileté, très rare chez les responsables politiques, de se choisir un dauphin, c'est Jordan Bardella, la star de Tik Tok, qui ira à la bataille présidentielle... au grand dam de Jean-Luc Mélenchon, qui rêve de retrouver Marine Le Pen au second tour. Le président du RN aura alors 31 ans.

Entravée par un bracelet électronique, Marine Le Pen n'a plus qu'à regagner sa maison de l'ouest parisien pour se consacrer à son amour des plantes et à son élevage de chats, pour lequel elle possède un diplôme. Elle peut même, à l'abri des regards et des caméras, pousser un soupir de soulagement, laissant loin derrière elle cette vie de folie dont on l'a si souvent sentie lasse. Les campagnes épuisantes et les contraintes permanentes seront alors levées pour elle. On pourrait presque l'entendre se réjouir de retrouver ce qu'elle appelle parfois « la vraie vie ».

Contrairement aux apparences, le dernier scénario n'est peut-être pas le plus improbable. ■



## SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime économie d'énergie jusqu'à **1 500€**

## FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime sur [corse.edf.fr/agirplus/](http://corse.edf.fr/agirplus/) et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



**SCANNEZ-MOI !**  
**RETROUVEZ TOUTES NOS SOLUTIONS AGIR PLUS.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

